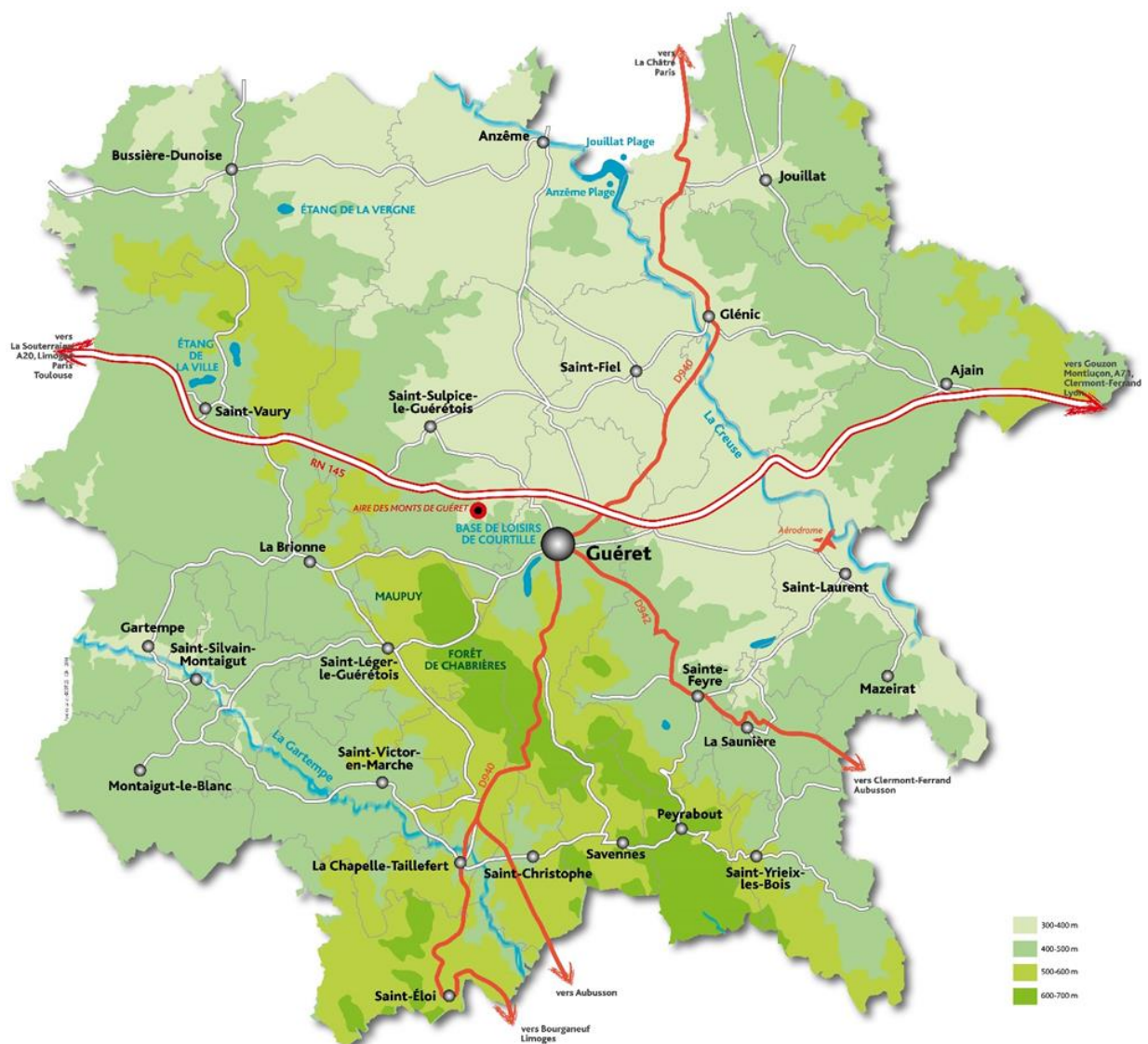


Conseil Communautaire du 27 juin 2024

NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Rapporteur : M. le Président



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240627-113B-24-AU
Date de réception préfecture : 25/09/2024

Table des matières

Introduction	3
1 Présentation des comptes administratifs : budget principal et services publics administratifs.....	4
1.1 Résultats et synthèse 2021 - 2023	4
1.2 Principales évolutions par rapport à 2022 et réalisations 2023.....	6
1.3 Dette du budget principal consolidé.....	8
1.4 Les budgets de lotissement	9
2 Présentation des comptes administratifs : budgets industriels et commerciaux...	10
2.1 Budget Transports publics	10
2.2 Budget Eau potable	12
2.3 Budget Assainissement	14
2.4 Budget Assainissement non collectif (SPANC)	16

Introduction

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT).

La présente note répond à cette obligation pour l'EPCI ; elle est disponible sur son site internet.

Les comptes administratifs :

- Retracent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2023.
- Rapprochent les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.
- Présentent les résultats comptables de l'exercice et sont soumis par le président, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

[La structure budgétaire de la communauté d'agglomération :](#)

La collectivité, afin de répondre aux obligations réglementaires, a de nombreux budgets annexes.

- Le budget principal est accompagné de 5 budgets annexes administratifs, c'est-à-dire qui peuvent être subventionnés par la collectivité sans conditions.
- Les transports publics, l'Eau potable, l'assainissement et l'assainissement non collectif sont isolés dans des budgets industriels et commerciaux (SPIC) : le service doit être financé par la tarification, ils ne peuvent être subventionnés que sous certaines conditions.
- Les budgets de zones d'activités : ces budgets, dits de stock ou de lotissement, permettent de suivre les opérations spécifiques d'aménagement des zones d'activités et les opérations de vente des terrains aménagés aux entreprises qui viennent s'y installer.

1 Présentation des comptes administratifs : budget principal et services publics administratifs

1.1 Résultats et synthèse 2021 - 2023

Présentation des résultats 2023

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la communauté d'agglomération,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la communauté d'agglomération,.

En milliers d'euros (K€)	Budget principal	GEMAPI	Parc animalier	Immobilier entreprises	Equipements et sites divers	EPU	Résultat consolidé 2023 (= Total)
Total des recettes de fonctionnement 2023	22 812	268	998	2 795	438	407	27 717
Total des dépenses de fonctionnement 2023	21 342	212	740	2 665	148	261	25 368
Résultat de fonctionnement 2023	1 470	56	258	130	290	145	2 349
Total des recettes d'investissement 2023	2 756		151	2 421	67	16	5 411
Total des dépenses d'investissement 2023	1 887		243	2 315	115	50	4 611
Résultat d'investissement 2023	869		-92	106	-49	-35	799
RESULTAT 2023	2 339	56	166	235	241	111	3 148

Au titre de l'année 2023, le budget principal et les budgets annexes directement associés ont dégagé 3,15 millions d'euros de résultat (1,43 M€ en 2022) :

- 2,35 M€ de résultat de fonctionnement (2,69 M€ en 2022)
- 0,80 M€ de résultat en investissement (- 1,26 M€ en 2022)

Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes du budget principal consolidé de 2021 à 2023

Afin d'être en capacité, en 2027, à porter les dépenses de fonctionnement liées au futur pôle aquatique, et garder une capacité à agir sur les autres politiques publique, la collectivité s'est fixé plusieurs objectifs financiers :

Un taux d'épargne brute minimum de 10% : c'est la part des recettes qui est épargnée sur le fonctionnement courant pour rembourser le capital de la dette et financer des investissements sans recourir à l'emprunt.

Une épargne nette minimum de 1,2 M€ : c'est la part de l'épargne qu'il reste après paiement des échéances d'emprunt.

Une capacité de désendettement maximum de 10 ans : c'est le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser

l'intégralité de sa dette si elle y consacre l'ensemble de ses ressources. Plus l'indicateur est bas, plus la collectivité est solvable.

BUDGET PRINCIPAL + SPA (en K€)	2021	2022	2023	Evol 2023/2022 €	Evol 2023/2022 %
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT NETTES (1)	22 723	23 474	24 299	825	3,5%
Fiscalité directe	10 283	10 638	10 105	-533	-5,0%
Fiscalité indirecte	5 471	5 584	6 912	1 328	23,8%
DGF	1 982	1 951	1 943	-8	-0,4%
Autres dotations et participations	2 207	2 505	2 558	53	2,1%
Produit des services	1 428	1 682	1 729	47	2,8%
Autres produits de gestion courante	911	955	903	-52	-5,4%
Atténuations de charges	141	108	148	40	37,3%
Recettes exceptionnelles (hors cessions)	301	51	1	-50	-98,7%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT NETTES (2)	19 511	19 792	20 662	869	4,4%
Charges de personnel	6 132	6 298	6 451	153	2,4%
Charges à caractère général	2 922	3 018	3 399	381	12,6%
Contingents et participations obligatoires	4 845	5 043	5 266	222	4,4%
Atténuations de produits	4 514	4 491	4 536	44	1,0%
Charges de gestion courante	760	745	766	21	2,8%
Intérêts de la dette	195	171	219	47	27,7%
Subventions d'équilibre	0	24	24	0	-0,3%
Dépenses exceptionnelles	143	0	1	1	144,9%
EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	3 212	3 682	3 637	-45	-1,2%
Taux d'épargne brute = (3)/(1 - atténuations de charges et produits)	17,8%	19,5%	18,5%	-1,0%	-4,9%
EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	1 874	2 341	2 237	-104	-4,5%
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'EQUIPEMENT (4)	856	1 473	1 109	-364	-24,7%
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	678	2 604	1 867	-737	-28,3%
Recettes d'investissement (6)	1 516	203	1 370	1 167	573,9%
Flux nette de dette (7) = emprunts nouveaux - remboursements	-1 339	-1 334	-2 128	-794	59,5%
* Emprunts nouveaux	0	6	0	-6	-100,0%
* Remboursements (8)	1 339	1 340	2 128	788	58,8%
Variation de fonds de roulement (9)=(3)-(5)	2 534	1 078	1 770	692	64,3%
DEPENSES TOTALES					
(HORS REMBOURSEMENT DE DETTE) = (2)+(4)	20 367	21 266	21 771	505	2,4%
ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)	12 476	11 142	9 013	-2 128	-19,1%
Capacité de désendettement au 31 décembre = (10)/(3)	3,9	3,0	2,5		

Ces données financières sont présentées en données réelles (hors opérations exclusivement comptables et hors flux croisés entre budgets)

L'analyse des comptes 2021 – 2023 montre que la santé financière du budget principal consolidé est bonne et que les différents objectifs financiers fixés par la collectivité sont atteints.

Elle présente également :

- Une augmentation des dépenses de fonctionnement plus rapide que les recettes, avec 45 000 € de reste à charge supplémentaire par rapport à 2022.
- Des dépenses d'équipement en baisse de 25% par rapport à 2022.
- Un désendettement de la collectivité qui se poursuit de manière significative.

Présentation des résultats cumulés

Les résultats cumulés sont les résultats 2023 auxquels on ajoute les résultats des années précédentes.

Ils permettent à la collectivité de financer les dépenses d'équipement en cours (restes à réaliser) et de limiter le recours à l'emprunt pour les investissements futurs.

En milliers d'euros (K€)	Budget principal	GEMAPI	Parc animalier	Immobilier entreprises	Equipements et sites divers	EPU	Résultat consolidé 2023 (= Total)
Résultat de fonctionnement 2023	1 470	56	258	130	290	145	2 349
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	5 881		30	1	0	1	5 913
Résultat de fonctionnement cumulé	7 351	56	288	130	290	147	8 262
Résultat d'investissement 2023	869		-92	106	-49	-35	799
Résultat d'investissement antérieur reporté	-527		-102	-218	-175	-7	-1 030
Résultat d'investissement cumulé	341		-194	-112	-224	-42	-231
RESULTAT TOTAL CUMULE	7 693	56	94	18	66	105	8 031
Soldes des restes à réaliser 2023	-1 250		-94	-18	-66	-17	-1 446
Résultat à affecter en 2024	6 442	56	0	0	0	87	6 585

La collectivité dispose, à fin 2023, de 8 millions d'euros d'excédents qui permettront notamment de :

- Financer 1,4 M€ de travaux en cours
- Ne pas souscrire d'emprunt en 2024 et donc autofinancer la totalité des investissements de l'année.
- Garder une partie des excédents afin de limiter le recours à l'emprunt dans le cadre de la construction du futur pôle aquatique (2025 – 2027).

1.2 Principales évolutions par rapport à 2022 et réalisations 2023

Une augmentation de 825 000 € des recettes de fonctionnement par rapport à 2022

Les recettes de fonctionnement ont principalement évolué du fait de la fiscalité directe et indirecte (+795 000 €), avec les points significatifs suivants :

- Pas de hausse des taux de fiscalité entre 2022 et 2023 pour les taxes foncières bâti et non bâti, ainsi que pour la CFE.
- Une dynamique importante des bases fiscales liée à l'inflation.
- La fin de la perception par les intercommunalités de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, compensées par l'Etat.
- Le reversement de l'intégralité des recettes fiscales de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) à Evolis 23 au titre de la compétence déchets.

Détail des recettes fiscales :

Fiscalité	2022	2023	Evol 2023/22 en %
Taxes à pouvoir de taux dites ménages (taxes foncières bâti et non bâti)	1 499 358	1 591 507	6,1%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	3 820 952	4 027 938	5,4%
Taxes économiques à pouvoir de taux (cotisation foncière des entreprises)	2 434 609	2 526 181	3,8%
Autres produits	3 394 461	2 447 573	-27,9%
Fractions compensatoires de l'état	5 072 627	6 423 432	26,6%
TOTAL	16 222 007	17 016 631	4,9%

Une augmentation de 869 000 € des dépenses de fonctionnement par rapport à 2022

Les charges générales : + 380 000 € (+12,6%)

En 2023, la communauté d'agglomération a subi, dans un contexte inflationniste, une augmentation de ses charges d'environ 200 000 € en matière de fluides et d'assurances.

Elle a de plus engagé de nombreuses études et prestations d'accompagnement notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire (+160 000 € environ) :

- Plan climat air énergie territorial (PCAET)2024 -2030
- Schéma vélo de la CA du Grand Guéret 2024 - 2026
- Plan local de l'habitat 2024 – 2030
- Politique de la ville : Cité de l'emploi

Ces politiques publiques sont par ailleurs financées en 2023 par différentes subventions à hauteur de 150 000 €.

L'ensemble des autres charges reste maîtrisé et très proche de 2022.

Les dépenses de personnel : + 150 000 € (+2,4%)

Une augmentation qui s'explique principalement par :

- Le glissement vieillesse traitement (mécanique d'augmentation due à l'ancienneté et l'évolution de carrière) : usuellement autour de +1,5%
- L'augmentation du point d'indice de +1,5% au 1er juillet 2023.
- La revalorisation « bas de grille » au 1er juillet 2023 : relèvement de l'indice minimum de traitement au niveau du SMIC
- La mise en œuvre du RIFSEEP au 01/01/2023 : revalorisation du régime indemnitaire (RI) des agents bénéficiant d'un régime indemnitaire inférieur aux montants planchers, régime indemnitaire étendu aux contractuels de plus de 6 mois, déploiement du CIA.

Les contingents et participations obligatoires : + 220 000 €

Un impact très spécifique dans les comptes du reversement de la TEOM à Evolis 23 (neutre pour la collectivité) et une augmentation de 65 000 € des cotisations au SDIS.

Les principales réalisations 2023 d'investissement : 1,1 millions d'euros

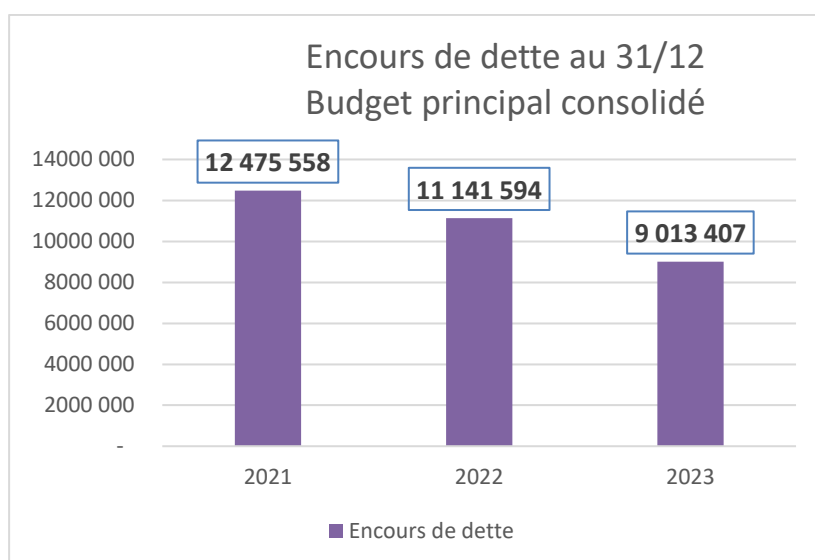
La communauté d'agglomération investit dans différents projets de manière raisonnable en 2023 (-25% par rapport à 2022, +30% par rapport à 2021) :

- 370 000 € pour l'entretien et l'aménagement du patrimoine bâti
- 150 000 € pour la rénovation du parc animalier (cheminements, clôtures, ...)
- 130 000 € d'entretien de voirie communautaire
- 210 000 € d'autres d'investissement : informatique, acquisitions de livres (BMI), de mobilier, révisions de PLU, équipement petite enfance, ...

Par ailleurs, elle soutient différents projets d'investissements :

- Des communes membres du territoire : 100 000 €
- Des habitants avec les aides habitat : 110 000 €
- Des entreprises avec l'aide à l'investissement matériel / immatériel : 40 000 €

1.3 Dette du budget principal consolidé



Immobilier d'entreprises :

Un désendettement plus important en 2023, du fait d'un rachat de crédit-bail par Centre Lab et le remboursement de l'emprunt correspondant de 730 000 €.

Au 31/12/2023, le budget principal consolidé a une dette de 9 013 407 € : 24 emprunts à un taux moyen de 2,31 %.

La dette totale a baissé de 2,1 M€ en 2023.

1.4 Les budgets de lotissement

La communauté d'agglomération (CA) a 3 budgets lotissements. Ce sont des budgets dits « de stock » qui couvrent essentiellement les zones d'activités.

En milliers d'euros (K€)	Ecovillage	ZA	PI GARGUETTE	RESULTAT BUDGETS LOTISSEMENT
Résultat de fonctionnement 2023	7	161	0	167
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	2	7 440	0	7 442
Résultat de fonctionnement cumulé	8	7 601	0	7 609
Résultat d'investissement 2023	-7	0	0	-7
Résultat d'investissement antérieur reporté	-2	-7 242	0	-7 244
Résultat d'investissement cumulé	-8	-7 242	0	-7 250

Les ventes 2023 sont les suivantes :

	Entreprise	Parcelle	adresse	superficie	Prix	Prix/m ²	zone	Observations
GUERET	SCI 3L INVEJST IMMO LAVAUD TP	AK 43	ZA LES GARGUETTES	14 736 m ²	221 040,00 €	15,00 €	Uia	Acte de vente signé le 12 décembre 2023
	CENTRE LAB	AK 426 et 428 AI 643	ZA GRANDERAIE	5 495 m ²	76 930,00 €	14,00 €		Acte de vente signé le 6 décembre 2023
	EHTP	AI 575	ZA DU VERNET	2 568 m ²	38 520,00 €	15,00 €		Acte de vente signé le 03 octobre 2023
SAINT-FIEL	ALLIANCE AUTOMOTIVE	AT 218	ZA CHER DU CERISIER	12 432 m ²	174 048,00 €	14,00 €	Uiab	Acte de vente signé le 26/05/2023
Total 2023				35 228 m²	510 538,00 €	14,49 €		

2 Présentation des comptes administratifs : budgets industriels et commerciaux

2.1 Budget Transports publics

Résultats 2023

En milliers d'euros (K€)	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat 2023	278	59	337
Résultat antérieur reporté	268	-121	147
Résultat cumulé	546	-61	485
Soldes des restes à réaliser 2023		-10	-10
Résultat à affecter en 2024	546	-71	474

Dettes au 31/12/2023

Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 1,2 M€ avec un taux moyen de 3,13 %. La dette est composée de 11 emprunts, 1 crédit revolving (crédit à la consommation caractérisé par une grande liberté d'utilisation et de remboursement) et 1 ligne de trésorerie.

La dette est sécurisée : 100% des emprunts sont classifiés en risque minimal (Charte Gissler – A1) et le panier de la dette est composé à 56% de taux fixe.

Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes du budget Transports de 2021 à 2023

BUDGET TRANSPORTS (en K€)	2021	2022	2023	Evol 2023/2022 €	Evol 2023/2022 %
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 807	1 825	2 074	250	14%
Impôts et taxes	1 115	1 126	1 333	207	18%
Dotations et participations	587	592	587	-5	-1%
Produit des services	90	90	99	9	10%
Autres produits de gestion courante	16	17	6	-11	-65%
Recettes exceptionnelles	0	0	50	50	-
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	1 725	1 710	1 721	12	1%
Charges à caractère général	1 298	1 292	1 263	-30	-2%
Dépenses de personnel	405	394	423	29	7%
Charges de gestion courante	0	1	0	-1	-100%
Atténuations de produits	0	0	0	0	-
Dépenses exceptionnelles et provisions	0	0	0	0	-
Intérêts de la dette	22	22	36	14	64%
EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	82	115	353	238	207%
Taux d'épargne brute = (3)/(1)	4,5%	6,3%	17,0%	10,7%	170%
EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	-104	-68	169	236	-350%
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	32	6	34	28	486%
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	218	189	139	-49	-26%
Recettes d'investissement (6)	0	0	79	79	-
Flux nette de dette (7)	-186	-183	-184	-1	1%
* Emprunts nouveaux	0	0	0	0	-
* Remboursements (8)	186	183	184	1	1%
Variation de fonds de roulement (9)=(3)-(5)	-136	-73	214	287	-391%
DEPENSES TOTALES					
(HORS REMBOURSEMENT DE DETTE) = (2)+(4)	1 756	1 715	1 755	40	2%
ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)	1 558	1 375	1 191	-184	-13%
Capacité de désendettement au 31 /12 = (10)/(3)	19,0	11,9	3,4	-8,6	-72%

Versement mobilité :

Le taux de versement mobilité a été relevé de 0,47 % à 0,55% au 1er juillet 2023, en deçà du taux plafond de 0,60%.

Les recettes constatées en 2023 sont supérieures aux recettes attendues avec une augmentation de 207 000 € (+18 % dont +9% relatifs à l'augmentation de taux).

Des dépenses courantes maîtrisées : +1% par rapport à 2022

Ces 2 effets combinés en dépenses et recettes permettent au budget transport de retrouver une santé financière correcte avec une **épargne brute** supérieure à 10% et une **épargne nette** positive.

2.2 Budget Eau potable

Résultats 2023

En milliers d'euros (K€)	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat 2023	1 085	-131	954
Résultat antérieur reporté	946	320	1 266
Résultat cumulé	2 031	189	2 220
Soldes des restes à réaliser 2023		-157	-157
Résultat à affecter en 2024	2 031	31	2 063

Dettes au 31/12/2023

Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 1,6 M€ avec un taux moyen de 3,24 %. La dette est composée de 14 emprunts et 1 ligne de trésorerie.

La dette est sécurisée : 100% des emprunts sont classifiés en risque minimal (Charte Gissler – A1) et le panier de la dette est composé à 95% de taux fixe.

Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes du budget Eau potable de 2021 à 2023

BUDGET EAU POTABLE (en K€)	2021 Consolidé	2022 consolidé	2023	Evol 2023/2022 €	Evol 2023/2022 %
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 894	3 438	4 700	1 262	37%
Impôts et taxes					-
Dotations et participations					-
Produit des services	1 889	2 529	4 680	2 152	85%
Autres produits de gestion courante	3	2	4	3	171%
Recettes exceptionnelles	1	908	15	-892	-98%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	1 293	2 905	3 097	191	7%
Charges à caractère général	770	1 975	2 457	482	24%
Dépenses de personnel	385	451	486	35	8%
Charges de gestion courante		1 688	0	-1	-71%
Atténuations de produits	38	109	82	-27	-25%
Dépenses exceptionnelles	55	303	3	-301	-99%
Intérêts de la dette	45	65	69	3	5%
EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	601	532	1 603	1 071	201%
Taux d'épargne brute = (3)/(1)	31,7%	15,5%	34,1%	18,6%	120%
EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	422	324	1 416	1 091	336%
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	1 142	1 344	1 983	639	48%
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	627	1 395	647	-748	-54%
Recettes d'investissement (6)	129	157	1 442	1 285	819%
Flux nette de dette (7)	386	-208	-106	102	-49%
* Emprunts nouveaux	565		81	81	-
* Remboursements (8)	179	208	188	-21	-10%
Variation de fonds de roulement (9)=(3)-(5)	-26	-863	956	1 819	-211%
DEPENSES TOTALES					
(HORS REMBOURSEMENT DE DETTE) = (2)+(4)	2 435	4 249	5 080	830	20%
ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)	1 916	1 708	1 602	-106	-6%
Capacité de désendettement au 31 décembre = (10)/(3)	3,2	3,2	1,0	-2,2	-69%

Le budget eau potable évolue énormément dans le temps avec une mise en œuvre progressive d'une gestion exclusivement en régie (par les services de la CA).

Au vu des différents **indicateurs**, sa situation financière est bonne.

Réalisations d'investissement 2023 : 2,0 millions d'euros

En milliers d'euros	Réalisé 2023	%
Nouvelles acquisitions	8	0%
Renouvellement	384	19%
Structurant	372	19%
Hors AP	1 218	61%
Total	1 983	100%

61 % des réalisations 2023 sont issues d'opérations initiées en 2022.

Le reste de l'effort est réparti équitablement entre renouvellement des équipements existants et structuration du réseau.

2.3 Budget Assainissement

Résultats 2023

En milliers d'euros (K€)	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat 2023	757	605	1 362
Résultat antérieur reporté	-108	-274	-381
Résultat cumulé	649	331	980
Soldes des restes à réaliser 2023		284	284
Résultat à affecter en 2024	649	615	1 264

Dettes au 31/12/2023

Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 2,8 M€ avec un taux moyen de 2,49 %. La dette est composée de 36 emprunts et 1 ligne de trésorerie.

La dette est sécurisée : 100% des emprunts sont classifiés en risque minimal (Charte Gissler – A1) et le panier de la dette est composé à 84% de taux fixe.

Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes du budget Assainissement de 2021 à 2023

BUDGET ASSAINISSEMENT (en K€)	2021 consolidé	2022	2023	Evol 2023/2022 €	Evol 2023/2022 %
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 014	1 864	3 553	1 689	91%
Impôts et taxes		0			-
Dotations et participations	7	685	691		0%
Produit des services	1 007	1 149	2 627	1 478	129%
Autres produits de gestion courante		0		0	-
Recettes exceptionnelles	0	30	235	205	679%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	651	1 392	2 214	822	59%
Charges à caractère général	431	1 162	1 749	587	51%
Dépenses de personnel	80	114	110	-4	-3%
Charges de gestion courante	0	2	1	-1	-50%
Atténuations de produits	15	31	28	-2	-8%
Dépenses exceptionnelles	36	10	257	247	2432%
Intérêts de la dette	89	74	69	-5	-6%
EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	363	472	1 339	867	184%
Taux d'épargne brute = (3)/(1)	35,8%	25,3%	37,7%	12,4%	49%
EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	18	126	1 040	914	724%
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	1 110	1 363	476	-887	-65%
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	1 140	778	-272	-1 050	-135%
Recettes d'investissement (6)	162	931	974	43	5%
Flux nette de dette (7)	-192	-346	-226	120	-35%
* Emprunts nouveaux	153		73	73	-
* Remboursements (8)	345	346	299	-47	-14%
Variation de fonds de roulement (9)=(3)-(5)	-778	-306	1 611	1 916	-626%
DEPENSES TOTALES					
(HORS REMBOURSEMENT DE DETTE) = (2)+(4)	1 761	2 755	2 691	-65	-2%
ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)	2 875	3 067	2 841	-226	-7%
Capacité de désendettement au 31 décembre = (10)/(3)	7,9	6,5	2,1	-4,4	-67%

Le budget assainissement évolue énormément dans le temps avec une mise en œuvre progressive d'une gestion exclusivement en régie (par les services de la CA).

Au vu des différents **indicateurs**, sa situation financière est bonne.

Réalisations d'investissement 2023 : 0,5 millions d'euros

En milliers d'euros	Réalisé 2023	%
Nouvelles acquisitions		0%
Renouvellement	225	47%
Structurant	45	9%
Hors AP	207	43%
Total	476	100%

43 % des réalisations 2023 sont issues d'opérations initiées en 2022.

Le reste de l'effort est réparti essentiellement sur le renouvellement des équipements existants.

2.4 Budget Assainissement non collectif (SPANC)

Résultats 2023

En milliers d'euros (K€)	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat 2023	0	6	7
Résultat antérieur reporté	17	5	22
Résultat cumulé	17	12	29
Soldes des restes à réaliser 2023		-1	-1
Résultat à affecter en 2024	17	11	28

Synthèse de l'évolution des dépenses et recettes du budget SPANC de 2021 à 2023

BUDGET SPANC (en K€)	2021	2022	2023	Evol 2023/2022 €	Evol 2023/2022 %
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	73	77	83	5	7%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	69	77	82	5	6%
EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	4	0	1	1	243%
Taux d'épargne brute = (3)/(1)	6,0%	0,4%	1,2%	0,8%	221%
EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	4	0	1	1	243%
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	36	36	26	-10	-27%
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	32	6	-12	-18	-293%
Recettes d'investissement (6)	4	30	38	8	27%
Flux nette de dette (7)	0	0	0	0	-
* Emprunts nouveaux	0	0	0	0	-
* Remboursements (8)	0	0	0	0	-
Variation de fonds de roulement (9)=(3)-(5)	-27	-6	13	19	-320%
DEPENSES TOTALES					
(HORS REMBOURSEMENT DE DETTE) = (2)+(4)	105	113	108	-5	-5%
ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)	0	0	0	0	-

Ce budget est équilibré en fonctionnement comme en investissement et progresse au même rythme entre dépenses et recettes. Le volume budgétaire total est peu important : 108 000 €.

Au vu de ces éléments, la situation financière est équilibrée malgré le faible taux d'épargne brute.

A noter en recettes une dynamique à la hausse des pénalités pour contrôles non réalisés (+26%) et une baisse des facturations usagers (-10%).